



COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer, pour Le centre des congrès :

- Une convention de mise à disposition avec l'Ordre des Experts Comptables, du 26 au 27 novembre 2024, pour un montant de 20 712.00€ TTC.

Fait à Jonzac,
Le

15 NOV. 2024

Le Président
Claude BELOT

Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

AR Prefecture

017-200041523-20241115-DEC545_2024-AU
Reçu le 15/11/2024

017-200041523-20241115-DEC545_2024-AU
Reçu le 15/11/2024